

RCS : BELFORT Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00582 Numéro SIREN : 879 658 771 Nom ou dénomination : AB FOOD

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 2754

Désignation de l'entreprise : Société AB FOOD

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 22 avenue d'Altkirch

90000 BELFORT

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 87965877100016

Néant ☐ *

				Exercice N clos le,		N-1	
				31122022		31122021	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	720	AC 500	220	386	
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	35 457	AS 6 540	28 917	18 670	
	Autres immobilisations corporelles	AT	3 700	AU 1 082	2 618	3 081	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	3 660	BI	3 660	3 660	
	TOTAL (II)	BJ	43 537	BK 8 122	35 415	25 797	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	28 942	BU	28 942	89 652	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	19 988	BW	19 988	4 347	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	109 400	BY 24 938	84 462	83 986	
	Autres créances (3)	BZ	2 382	CA	2 382	3 805	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	43 647	CG	43 647	22 396	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	204 359	CK 24 938	179 421	204 186	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	247 897	1A 33 060	214 837	229 983	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP 3 660	(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise : Société AB FOOD

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10.000.....)	DA	10 000		10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	49 065		30 646
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	24 036		18 419
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	84 101	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 273		31 905
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	890		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	99 581		102 403
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 991		33 038
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			2 573
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	130 736		169 918
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	214 837		229 983
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	78 116		169 918
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Société AB FOOD

22 avenue d'Altkirch

90000 BELFORT

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CABINET ROSTAING

14 RUE FREDERIC JAPY

25200 MONTBELIARD

03 81 32 12 33

ANNEXE

SOMMAIRE

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

AB FOOD
SAS au capital de 10 000 Euros
22 Avenue d'ALTKIRCH
90000 BELFORT
RCS BELFORT : B 879 658 771



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois
Et le trente juin à dix-sept heures,

Les actionnaires de la société AB FOOD, société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros, dont le siège est à BELFORT, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation verbale du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Abdelmadjid TAGUIA en sa qualité de Président.

Monsieur Brahim AKOUCHAM, Directeur Général, est également présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

AB TA

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

VOTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesdits comptes se traduisant par un bénéfice de 24 036 Euros.

En conséquence de cette approbation, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 24 036 Euros :

- Au compte « Autres réserves » pour 24 036 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve en tant que de besoin la poursuite des conventions précédemment conclues.

Les intéressés n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Abdelmadjid TAGUIA
Le Président



Brahim AKOUCHAM
Le Directeur Général

